



Rapport financier d'un parti autorisé

Renvoi : Loi électorale, articles 110, 113 à 116.1

BUT

Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) a le pouvoir, en vertu du premier alinéa de l'article 113 de la Loi électorale, de prescrire la forme du rapport financier d'un parti autorisé. Le présent bulletin prescrit des normes de présentation de l'information financière, où l'on retrouve notamment un cadre de référence en ce qui a trait aux sources et à l'utilisation du financement d'un parti politique et de ses instances.

Le cadre de référence a pour objectif d'uniformiser les renseignements financiers entre les partis, d'indiquer la portion de financement public, d'évaluer les ressources affectées aux élections et de cumuler les rapports financiers du parti et de ses instances.

CONTENU DU RAPPORT FINANCIER

En plus des exigences édictées aux articles 113, 114 et 115 de la Loi électorale, qui prévoient que le rapport financier comprend notamment un bilan, un état des résultats ainsi qu'un état des flux de trésorerie, le rapport financier d'un parti doit également inclure :

- le formulaire DGE-209 *Cadre de référence relatif aux sources et à l'utilisation du financement*, présenté en annexe;
- la liste annuelle des personnes désignées à titre de solliciteur (art. 116.1);
- le rapport de l'auditeur indépendant, conformément à la directive D-7 *Rapport du vérificateur (auditeur indépendant)*, le cas échéant (art. 110 et 116);
- les sections « Signature et déclaration du représentant officiel » et « Signature et déclaration du chef » signées (art. 115.1).

Par ailleurs, le bilan du parti doit présenter distinctement, le cas échéant, le montant à recevoir de ses instances ou à payer (comptes à recevoir, comptes à payer, avances ou emprunts) et être signé par le représentant officiel.

Le rapport d'audit doit porter sur les renseignements exigés à l'article 113 ainsi que sur ceux édictés en vertu du présent bulletin et portant sur le cadre de référence relatif aux sources et à l'utilisation du financement.

De plus, pour que le rapport soit recevable, les sections « Signature et déclaration du représentant officiel » et « Signature et déclaration du chef » doivent être signées.





INFORMATION SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

Le parti et chacune de ses instances doivent présenter dans leur rapport financier respectif toutes les sources de revenus versées pour leur bénéfice (contributions, revenus d'activités, remboursements de dépenses électorales, etc.). Ainsi, un électeur qui verse une contribution au parti sera inscrit sur la liste des donateurs du parti conformément au paragraphe 3° de l'article 115. Il en est de même pour les électeurs ayant effectué une contribution à une instance, qui verront leur nom figurer sur la liste des donateurs de cette instance.

C'est au parti que revient la tâche de produire une liste cumulative des donateurs du parti et de toutes ses instances selon l'ordre alphabétique du nom de l'électeur. Il doit également transmettre cette liste au DGEQ au moment du dépôt de son rapport financier.

Aux fins de présentation du cadre de référence, les dépenses ayant trait aux élections ainsi que celles relatives à une campagne à la direction doivent être comptabilisées de manière à pouvoir être présentées distinctement des dépenses courantes du parti.

En ce qui a trait aux revenus et aux dépenses de transferts, ils sont constitués de toutes les transactions effectuées entre les entités autorisées d'un même parti (parti à instance, instance à parti ainsi qu'instance à instance). Les revenus et les dépenses de transfert incluent notamment les sommes versées ou réclamées par le DGEQ à titre de remboursement des dépenses électorales que les instances ont cédées au bénéfice du parti (cession de créances).

LISTE DES PERSONNES DÉSIGNÉES À TITRE DE SOLLICITEUR

Le représentant officiel du parti doit s'assurer de fournir, avec le rapport financier annuel, la liste de toutes les personnes qu'il a autorisées à solliciter des contributions au cours de la période couverte par le rapport, comme requis par la directive D-22.

Cette liste doit notamment contenir, pour chaque solliciteur :

- les nom et prénom;
- l'adresse complète;
- la période couverte par le certificat de solliciteur;
- le numéro de certificat délivré.

EXACTITUDE DES MONTANTS DE TRANSFERT

Le représentant officiel du parti doit notamment attester que les renseignements déclarés au cadre de référence sont vrais, exacts et complets. À cet égard, il doit entre autres s'assurer de l'exactitude des renseignements suivants :

- les revenus de transfert du parti sont égaux à la somme des dépenses de transfert cumulées de ses instances;
- les dépenses de transfert du parti sont égales au montant des revenus de transfert cumulés de ses instances.

En conséquence, le montant inscrit au bilan du parti à titre de montant à recevoir de ses instances ou à payer doit être égal à la somme des montants comptabilisés en contrepartie dans les rapports financiers de ses instances.

NOM DU PARTI

CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT
Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, Bulletin B-1
Exercice du 1er janvier au 31 décembre XXXX

SOURCES DE FINANCEMENT							
Entités autorisées		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
Financement du DGE	Référence à la Loi électorale	Annuelles \$	Électorales \$	Annuelles \$	Électorales \$		
Allocations	Section I, Ch. I Art. 82, 82.1	-	-			-	0.0%
Revenus d'appariement		Art. 82.2	-	-			-
Remboursement des frais de vérification (audit)	Section IV, Chap. II Art. 112	-				-	0.0%
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I		-		-	-	0.0%
Total du financement du DGE		-	-		-	-	0.0%
Revenus autonomes	Tableau I	-		-		-	100.0%
Transferts des entités autorisées							-
Total du financement du parti et des instances		-	-	-	-	-	100%
Financement total		-	-	-	-	-	100%

UTILISATION DU FINANCEMENT								
Dépenses		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	
		Annuelle \$	Électorale \$	Annuelle \$	Électorale \$			
Administration courante	Tableau II	-		-		-	0.0%	
Communication et diffusion d'un programme politique		-		-		-	0.0%	
Coordination de l'action politique		-		-		-	0.0%	
Transferts aux entités autorisées		-		-		-		
Dépenses ayant trait aux élections				-		-	-	0.0%
Autres dépenses		-			-		-	0.0%
Total des dépenses du parti et des instances			-	-	-	-	-	0.0%
Dépenses totales		-	-	-	-	-		
Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses						-		
Annuelles : - \$								
Électorales : - \$								
Variation du financement par les postes du bilan								
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	-		-		- \$	0.0%	
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement autre que la trésorerie				-		- \$	0.0%	
Acquisition (disposition) des actifs à long terme				-		- \$	0.0%	
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme				-		- \$	0.0%	
Financement total utilisé		-	-	-	-	- \$	100%	

Déclaration du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

_____ Date

_____ Signature du représentant officiel

NOM DU PARTI
Exercice du 1er janvier au 31 décembre XXXX

TABLEAU I : REVENUS

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	\$	\$	
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES				
<i>Avances et remboursements du DGE</i>	-	-	-	Ligne 5
<i>Moins, remboursement d'avances excédentaires</i>	-	-	-	Ligne 21
Total du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
REVENUS AUTONOMES				
<i>Contributions</i>	-	-	-	Ligne 1 (Annexe 3)
<i>Adhésions (cartes de membres)</i>	-	-	-	Ligne 2
<i>Revenus d'activités politiques</i>	-	-	-	Ligne 3
<i>Revenus accessoires</i>	-	-	-	Ligne 4
<i>Remboursement TPS/TVQ</i>	-	-	-	
<i>Intérêts gagnés</i>	-	-	-	Ligne 9
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-	-	-	Ligne 10 à 18
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-	-	-	
Total des revenus autonomes	-	-	-	
TRANSFERTS DES ENTITÉS AUTORISÉES				
<i>Des instances au parti</i>	-	-	-	
<i>Cession du remboursement des dépenses électorales</i>	-	-	-	
<i>Autres revenus de transferts</i>	-	-	-	
Total des transferts des instances au parti	-	-	-	
<i>Du parti aux instances</i>	-	-	-	Ligne 6
<i>Entre instances</i>	-	-	-	Ligne 7
Total des transferts	-	-	-	

TABLEAU II : DÉPENSES

	\$	\$	\$	
ADMINISTRATION COURANTE				
<i>Salaires et charges sociales</i>				
<i>Direction générale et personnel d'encadrement</i>	-	-	-	
<i>Recrutement de membres et financement</i>	-	-	-	
<i>Personnel administratif et informatique</i>	-	-	-	
<i>Charges sociales</i>	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
<i>Honoraires et autres rémunérations</i>				
<i>Administration</i>	-	-	-	
<i>Vérification (audit)</i>	-	-	-	
<i>Juridiques</i>	-	-	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
<i>Locaux et frais afférents</i>				
<i>Loyer</i>	-	-	-	Ligne 30
<i>Taxes foncières et assurances</i>	-	-	-	
<i>Entretien et réparations</i>	-	-	-	
<i>Chauffage et électricité</i>	-	-	-	
<i>Amortissement bâtiments et améliorations locales</i>	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
<i>Fonctionnement</i>				
<i>Télécommunications</i>	-	-	-	Ligne 31
<i>Secrétariat et frais de bureau</i>	-	-	-	Ligne 28
<i>Location et entretien des équipements</i>	-	-	-	
<i>Frais de déplacement et de représentation</i>	-	-	-	
<i>Amortissement mobilier et équipements</i>	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
<i>Frais financiers</i>				
<i>Intérêts sur emprunts</i>	-	-	-	Ligne 20
<i>Frais de service et d'administration</i>	-	-	-	Ligne 33
Total partiel	-	-	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	Ligne 34 à 41
Total administration courante	-	-	-	



NOM DU PARTI
Exercice du 1er janvier au 31 décembre XXXX
TABLEAU II : DÉPENSES (suite)

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	C	\$	
COMMUNICATIONS ET DIFFUSION D'UN PROGRAMME POLITIQUE				
Rémunération: salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Publicité	-	-	-	Ligne 29
Réseaux sociaux et sites Web	-	-	-	
Relations publiques	-	-	-	
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	
Amortissement logiciels et sites Web	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
Total communications et diffusion d'un programme politique	-	-	-	
COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE				
Rémunération: salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Activités de financement	-	-	-	Ligne 25
Activités politiques	-	-	-	
Frais de participation: réunions statutaires, congrès, comités (repas, transport, etc.)	-	-	-	Ligne 27
Autres (préciser)	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Dépenses de campagne à la direction	-	-	-	
Moins: Remboursement des dépenses de campagne (article 88, 9°)	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Total coordination de l'action politique	-	-	-	
TRANSFERTS AUX ENTITÉS AUTORISÉES				
Des instances au parti	-	-	-	Ligne 22
Du parti aux instances	-	-	-	
Cession de la réclamation du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres dépenses de transfert	-	-	-	
Total des transferts du parti aux instances	-	-	-	Ligne 23
Entre instances	-	-	-	
Total des transferts aux entités autorisées	-	-	-	
DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS				
Transferts aux agents officiels	-	-	-	Ligne 24
Dépenses préélectorales et postélectorales	-	-	-	
Dépenses électorales attribuables aux agents officiels	-	-	-	Ligne 26
Moins: Dépenses remboursées par les entreprises médiatiques	-	-	-	
Dépenses électorales remboursées par les agents officiels	-	-	-	
Fermeture du fonds électoral	-	-	-	Ligne 8
Autres: (préciser)	-	-	-	
Total des dépenses ayant trait aux élections	-	-	-	
AUTRES DÉPENSES				
Contributions non conformes d'un exercice précédent	-	-	-	Ligne 32
Amendes et pénalités	-	-	-	
Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
Total autres dépenses	-	-	-	
Total des dépenses du parti et des instances	-	-	-	

TABLEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Variation cumulée des instances Non audité
	\$	\$	\$
Encaisse (découvert d'encaisse)	-	-	-
Petite caisse	-	-	-
Placements encaissables sur demande	-	-	-
Marge(s) de crédit bancaire	-	-	-
Total de la trésorerie	-	-	-
Variation de la trésorerie	-	-	-

Déclaration du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

Date

Signature du représentant officiel



Signature et déclaration du représentant officiel

Je, _____, _____,
Prénom Nom

représentant officiel du parti politique autorisé _____,
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi électorale (LE).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité des dispositions de la section II du chapitre II de la LE.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du Directeur général des élections du Québec ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants, aux dépenses électorales et à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88(1) au cours de la période l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

_____ le _____
Signature du représentant officiel Date

